



Département de l'Indre-et-Loire



CATEGORIES DES INFRASTRUCTURES

- Catégorie 2 : A85 et RD943
- Catégorie 3 : RD943 (extrême Sud-est de la commune)

Secteur affecté par le bruit (1)

Largeur des secteurs affecté par le bruit :
 Catégorie 2 = 250 m
 Catégorie 3 = 100 m

(1) Le secteur affecté par le bruit correspond à la distance comprise des part et d'autre de l'infrastructure à partir du bord extérieur de la chaussée la plus proche.

